

Décision relative à la notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2023-0001

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la notification de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide **SALVESAFE D3_GPPRO**,*

de la société SALVECO SAS

enregistrée sous le numéro BC-LC082719-34

Vu le rapport d'évaluation de la famille de produit FAMILY SALVESAFE D réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide SALVESAFE D3_GPPRO enregistrée sous le numéro EU-0017682-0017 dans le registre des produits biocides le 18 janvier 2018,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 18 janvier 2028.

A Maisons-Alfort, le 09/01/2023

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

| | |
|--|--|
| Nom commercial | SALVESAFE D3_GPPRO |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | HeroLAB PRO Lingettes désinfectantes 60=120, HeroLAB Lingettes désinfectantes 40=80 |

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

| | | |
|--|--|--|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | SALVECO S.A.S. |
| | Adresse | Z.A. Hellieule 4 88100 SAINT DIE DES VOSGES France |
| Numéro de demande | BC-LC082719-34 | |
| Type de demande | Notification de mise à disposition sur le marché | |
| Numéro d'autorisation | FR-2023-0001 | |
| Date d'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |
| Date d'expiration de l'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | FELT |
| Adresse du fabricant | Z.I 10 RUE DU VERTUQUET F-59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN France |
| Emplacement des sites de fabrication | Z.I 10 RUE DU VERTUQUET F-59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN France |

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | EUROWIPES |
| Adresse du fabricant | 2 Rue du Grand Champ F-28400 NOGENT-LE-ROTROU France |
| Emplacement des sites de fabrication | 2 Rue du Grand Champ F28400 NOGENT-LE-ROTROU France |

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | SOCOMORE |
| Adresse du fabricant | Avenue Paul Duplaix F-56000 VANNES France |
| Emplacement des sites de fabrication | ZA de Gohelis-Ouest F-56250 ELVEN France |

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | SOCOMORE |
| Adresse du fabricant | Meenane, Watergrasshill T56 VX37 Co. Cork Irlande |
| Emplacement des sites de fabrication | Meenane, Watergrasshill T56 VX37 Co. Cork Irlande |

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | Acide lactique |
| Nom du fabricant | JUNGBUNZLAUER S.A |
| Adresse du fabricant | Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France |
| Emplacement des sites de fabrication | ST Alban Vorstadt 90 4002 Basel Suisse |

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|-------------|
| Acide lactique | | Substance active | | 200-018-0 | 1,76 |

2.2. Type de formulation

Lingettes imprégnées prêtes à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | - |
| Mentions de danger | - |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | - |
| Mentions de danger | - |
| Conseils de prudence | - |
| Note | - |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Lingettes désinfectantes pour les surfaces dures non poreuses sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Lingettes nettoyantes désinfectantes prêtes à l'emploi pour toutes les surfaces dures lavables et non poreuses avec une activité bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre les virus enveloppés en milieu domestique, institutionnel, médical et industriel. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures Virus enveloppés |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur, extérieur |
| Méthode(s) d'application | Application manuelle : essuyage Sortir une lingette prête-à-l'emploi. Mouiller soigneusement toute la surface et laisser agir au moins 5 minutes. Laisser sécher. |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | S'assurer de mouiller complètement la surface Appliquer une fois, répéter si nécessaire |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriel, professionnel et non professionnel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Matière des lingettes: 100% Polyester, lyocell, viscose, viscose/Polyester, pulpe (cellulose), pulpe (cellulose)/Polyester ou PP Taille des lingettes: de 50*50 mm à 400*400 mm Matière de l'emballage: • Unidose: sachet en PAP/PE/ALU/PE, 1 lingette • Paquet en PET/PE, PET/PE-EVOH-PE, PA/PE-EVOH-PE, PE avec fermeture dure (couvercle en PP ou PE) ou avec une étiquette refermable (PE ou PE/PET), 20 – 100 lingettes • Bidon/Sceau en HDPE ou PP avec une fermeture en PP ou PET ou PE, 80 – 500 lingettes • Sachet en PA/PE-EVOH-PE ou PA-ALU-OPA-PE, 80 - 500 lingettes |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Lingettes désinfectantes pour les surfaces dures non poreuses avec contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Lingettes nettoyantes désinfectantes prêtes à l'emploi pour toutes les surfaces dures lavables et non poreuses avec une activité bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre les virus enveloppés en milieu domestique, institutionnel, médical et industriel. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures Virus enveloppés |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur, extérieur |
| Méthode(s) d'application | Application manuelle : essuyage Sortir une lingette prête-à-l'emploi. Mouiller soigneusement toute la surface et laisser agir au moins 5 minutes. Pour le matériel et les surfaces en contact avec des denrées alimentaires, rincer à l'eau et laisser sécher. |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | S'assurer de mouiller complètement la surface Appliquer une fois, répéter si nécessaire. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriel, professionnel et non professionnel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Matière des lingettes: 100% Polyester, lyocell, viscose, viscose/Polyester, pulpe (cellulose), pulpe (cellulose)/Polyester ou PP Taille des lingettes: de 50*50 mm à 400*400 mm Matière de l'emballage : <ul style="list-style-type: none"> • Unidose: sachet en PAP/PE/ALU/PE, 1 lingette • Paquet en PET/PE, PET/PE-EVOH-PE, PA/PE-EVOH-PE, PE avec fermeture dure (couvercle en PP ou PE) ou avec une étiquette refermable (PE ou PE/PET), 20 – 100 lingettes • Bidon/Sceau en HDPE ou PP avec une fermeture en PP ou PET ou PE, 80 - 500 lingettes • Sachet en PA/PE-EVOH-PE ou PA-ALU-OPA-PE, 80 - 500 lingettes |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- TP2: Sortir une lingette prête-à-l'emploi. Mouiller soigneusement toute la surface et laisser agir au moins 5 minutes. Laisser sécher. Appliquer une fois. Répéter si nécessaire. Seules les lingettes humides sont efficaces, ne pas utiliser si elles sont sèches. Fermer soigneusement l'emballage lorsqu'il n'est pas utilisé.
- TP4: Sortir une lingette prête-à-l'emploi. Mouiller soigneusement toute la surface et laisser agir au moins 5 minutes. Pour le matériel et les surfaces en contact avec des denrées alimentaires, rincer à l'eau et laisser sécher. Appliquer une fois. Répéter si nécessaire. Seules les lingettes humides sont efficaces, ne pas utiliser si elles sont sèches. Fermer soigneusement l'emballage lorsqu'il n'est pas utilisé.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois.
- Stocker à température ambiante à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.
- Tenir hors de la portée des enfants et des animaux.

6. Autre(s) information(s)

-